

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre à dix-huit heures 30 minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël THIBAUT, Maire.

Etaient présents : M. AMORY, M. CZECH, M. DEREGNAUCOURT, Me MASSAUX, Mme AVERTY, M. DALONGEVILLE, Me PICAULT, M. MALPART, M. PETIT, M. WACHEUX, Me DUMURET

Etaient représentés : Mme ARDELLE-BONDU par M. AMORY, Me THIBAUT par M. THIBAUT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint (8)

Monsieur CZECH est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal du 11 octobre 2022 a été validé à l'unanimité

Demande de subvention DETR
CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE
SECONDE TRANCHE

Monsieur le Maire expose que le projet de construction du restaurant scolaire a augmenté depuis le début des études suite à la pandémie et à la guerre en Ukraine.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une seconde subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la **seconde tranche**

<u>DETR 2^{ème} tranche</u>	<u>MONTANT TOTAL</u>
(assiette subventionnable 150 000 €)	538 000 € HT
►	
(lots 2 à 11)	
Soit :	

Isolation – étanchéité	65 000 €
Menuiseries ext.	48 000 €
Façades	110 000 €
Menuiseries int.	22 000 €
Cloisons – doublages	40 000 €
Peinture – sols	59 000 €
Plomberie –chauffage	97 000 €
Electricité	70 000 €
Equipements de cuisine	27 000 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 3 Novembre 2022

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : décembre 2022

Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 538 000 € HT

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR pour la seconde tranche des travaux au taux maximum

Demande de D.S.I.L **CONSTRUCTION RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose que le projet de construction du restaurant scolaire a augmenté depuis le début des études suite à la pandémie et à la guerre en Ukraine Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, avant-projet sommaire, avant-projet définitif à 1 076 951 € HT

Ce projet est susceptible de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR 1^{ère} tranche (assiette subventionnable 150 000 €) Lots 1, 12 & études DETR aménagement voirie VRD	1 076 951 € HT	67 500 € (45 %) (accordée) 62 575 euros (deuxième dossier déposé)
Région		0	0
Département	Construction (assiette subv. 600 000 €) VRD (assiette subv. 139 056 €)	1 076 951 € HT	204 000 € (34 %) (accordée) 47 279 € (34 %) (accordée)

Etat	DETR 2^{ème} tranche (assiette subventionnable 150 000 €) (lots 2 à 11) Soit : Isolation – étanchéité 65 000 € Menuiseries ext.. 48 000 € Façade – 110 000 € Menuiseries int. – 22 000 € Cloisons – doublages – 40 000 € Peinture – sols – 59 000 € Plomberie –chauffage – 97 000 € Electricité – 70 000 € Equipements de cuisine – 27 000 €	538 000 € HT	Taux maximum Dossier déposé pour 2023
	DSIL	1 076 951 € HT	Taux maximum
			318 779 € (subventions déjà accordées)
Total HT		1 076 951 € HT	Reste à charge de la Commune 758 172 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : 3 Novembre 2022
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : décembre 2022
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : janvier 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 076 951 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL pour le projet de construction de restaurant scolaire sur un montant de 1 076 951 € HT au taux maximum

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENT STRUCTURANT 2023 **A LA CCPE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'ARSY peut bénéficier d'un fonds de concours équipement structurant pour l'année 2023 auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'ESTREES pour la construction, l'aménagement de notre cantine scolaire ainsi que le péri-scolaire ARSY-MOYVILLERS

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du cout total de la construction du restaurant scolaire, à savoir :

Coût prévisionnel : 1 076 951 euros HT soit 1 292 341.20 euros TTC

Subvention Conseil Départemental Restaurant scolaire 204 000 euros (accordée)
Subvention Conseil Départemental VRD 47 279 euros (accordée)
Subvention DETR pour le restaurant scolaire 67 500 euros (accordée)
Subvention DETR pour les VRD deuxième dossier déposé pour 2023, 62 575 euros (en attente)

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées le fonds de concours équipement structurant pour l'année 2023 au taux maximum.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ECOLOGIQUE 2023 **A LA CCPE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'ARSY peut bénéficier d'un fonds de concours transition écologique pour l'année 2023 auprès de la Communauté de Communes de la Plaine d'ESTREES

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du cout total de la construction du restaurant scolaire, à savoir :

Coût prévisionnel : 1 076 951 euros HT soit 1 292 341.20 euros TTC
Subvention Conseil Départemental Restaurant scolaire 204 000 euros (accordée)
Subvention Conseil Départemental VRD 47 279 euros (accordée)
Subvention DETR pour le restaurant scolaire 67 500 euros (accordée)
Subvention DETR pour les VRD deuxième dossier déposé pour 2023, 62 575 euros (en attente)

Considérant l'augmentation des énergies et à la suite de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées le fonds de concours pour la transition écologique pour l'année 2023 à hauteur de 100 % soit 6128 euros

DEMANDE DE FONDS D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNES **RURALES** **DE MOINS DE 2 000 HABITANTS ACTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune d'ARSY peut bénéficier des Hauts de France dans le cadre de programme ACTES « demande de fonds d'aide aux projets locaux des Communes rurales de moins de 2 000 habitants » d'une subvention pour la construction et/ou l'équipement de notre cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du cout total de la construction du restaurant scolaire, à savoir :

Coût prévisionnel : 1 076 951 euros HT soit 1 292 341.20 euros TTC
Subvention Conseil Départemental Restaurant scolaire accordée 204 000 euros (accordée)
Subvention Conseil Départemental VRD 47 279 euros (accordée)
Subvention DETR pour le restaurant scolaire accordée 67 500 euros (accordée)
Subvention DETR pour les VRD deuxième dossier déposé pour 2023, 62 575 euros (en attente)

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention Programme ACTES – fonds d'aide aux projets locaux des communes rurales de moins de 2000 habitants, une subvention pour l'année 2023 au taux maximum

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente du vote du budget, la Commune, en vertu de l'article L 161.1 du Code Général des Collectivités territoriales, peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir honorer toute dépense d'investissement avant la date d'adoption du budget 2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les dispositions dudit article, notamment en autorisant à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits définis ci-dessous, à savoir :

- chapitre 20 : 375 €
- chapitre 21 : 52 500 €
- chapitre 23 : 315 739 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux commandés par la SICAE et exécutés par l'Entreprise CAGNA sont terminés. Le chantier s'est bien déroulé dans l'ensemble hormis pour un riverain mécontent de son trottoir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 4 lampadaires ont été changés par la SICAE sur la Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le câble téléphonique au lieu dit la Montagne a été réparé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux pour l'accès PMR Mairie ne sont pas achevés. Il manque encore la rampe. (prévus pour fin janvier)

Monsieur le Maire dresse un compte rendu de la procédure liée à l'ouverture des plis pour le marché de la construction de la cantine scolaire. Une seconde analyse des offres est en cours, la quasi-totalité des entreprises font l'objet de demandes de précisions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux sur la voie communautaire vont se faire en Avril 2023 (CCPE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré laisse entendre qu'il va vendre un de ses terrains aux gens du voyage. Monsieur le Maire a averti les services de l'urbanisme de la CCPE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aire d'accueil des gens du voyage se fera bien sur la Commune de LONGUEIL STE MARIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la décoration devant la Mairie (boite aux lettres) a été réalisée par Monsieur DALONGEVILLE. L'ensemble du Conseil le remercie.

QUESTIONS DES ELUS

Monsieur DALONGEVILLE informe l'assemblée qu'il rencontre des problèmes avec l'Entreprise BARBIER concernant la réparation des tracteurs

Madame AVERTY déplore le manque de bénévoles pour la décoration des salles lors des manifestations communales (repas des Aînés, Noël des enfants), ce à quoi certains élus pensent qu'il serait préférable de faire le Noël des enfants un samedi après-midi l'an prochain afin de faciliter la venue des parents qui travaillent et permettre aux élus travaillant également de pouvoir participer aux préparatifs

Madame DUMURET dresse un état des lieux des panneaux de signalisation sur la Commune, en expliquant qu'il serait bon de revoir le positionnement de certains panneaux.

Monsieur AMORY remercie les personnes qui aident aux préparatifs lors des manifestations communales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

Le Secrétaire,

David CZECH

Le Maire

Joël THIBAUT